

LE SOUTIEN DES MÈRES ET LA PLACE DU PÈRE AU CENTRE MATERNEL

Les admissions de mères se décident lors d'une Commission projet mère-enfant tous les 15 jours. Deux représentants du département sont présents, un représentant social (responsable de circonscription) et un représentant médical (médecin de PMI).

Chaque jeune femme, reçue par un professionnel des services Adultes du Centre Maternel, est présentée en Commission. Les questions et les échanges permettent de mieux cerner la demande de la personne et de donner un avis favorable ou non, de rechercher des informations ou d'orienter la jeune femme vers une autre institution. Lorsque la situation apparaît critique, elle est signalée au secteur par le professionnel de la Commission.

Le Centre Maternel travaille avec chaque famille en Projet personnalisé autour de 6 axes:

- 1. Situation légale et administrative
- 2. Identité et lien socio affectif
- 3. Parentalité
- 4. Santé
- 5. Gestion du quotidien
- 6. Insertion

Chaque famille est accompagnée par 2 référents: 1 référent pour la jeune femme (assistante sociale ou éducateur spécialisé) et 1 référent pour l'enfant (auxiliaire de puériculture ou éducatrice de jeune enfant). Ce travail permet une approche globale de la situation et met en évidence les priorités d'accompagnement.

Au cours du 1er mois de l'admission, l'assistante sociale ou l'éducateur spécialisé fait systématiquement le point de toute la situation administrative de la jeune femme. En fonction des besoins des personnes, l'équipe organise et planifie les démarches à effectuer avec elle.

Les axes « identité et liens socio-affectifs » sont pris en compte pour aider les jeunes femmes, souvent en rupture familiale et (ou) sociale à (re)construire des liens structurants.

Les situations de rupture conjugale ou familiale ont pu amener les professionnels à avoir une fonction de médiateur. Des entretiens ponctuels ou réguliers avec les parents des jeunes femmes ou certains compagnons ont permis des échanges autour de leurs difficultés, leurs souffrances, leurs attentes et parfois ont contribué à la restauration des liens ou à l'apaisement des conflits.

Le travail sur la parentalité est fondamental pendant la période de grossesse et dans l'accompagnement postnatal. Il s'articule sur 2 grands niveaux: l'imaginaire et le réel.

Le travail des professionnels au Centre Maternel est confronté aux difficultés de certaines jeunes femmes à poser des limites à leur enfant et à proposer des activités adaptées en fonction de l'âge de l'enfant ou d'autres difficultés identifiées (lever tardif, sortie nocturne, sommeil de l'enfant interrompu, irrégularité des repas).

Certaines jeunes femmes ont du mal à adopter un rythme de vie répondant aux besoins de leur enfant, ce qui a nécessité un accompagnement important et beaucoup d'interventions des professionnels dans l'intérêt de l'enfant.

L'équipe de puériculture, présente quotidiennement dans les appartements, garantit les objectifs du Projet Personnalisé de la jeune femme et de son enfant. Elle assure aussi un travail de coordination avec tous les professionnels (sage-femme, PMI, hôpital, clinique...).

La place et le rôle du père sont des sujets de réflexion traités avec la jeune femme dès les premières rencontres. Ce travail permet de distinguer la fonction paternelle de la place de l'homme dans la vie de la jeune femme. Les professionnels aident la mère à voir l'intérêt pour l'enfant de la régularité du lien à son père. Ils vont être garants des décisions prises par le Juge aux Affaires Familiales. Les pères qui le souhaitent sont associés au projet de leur enfant. Certains ne peuvent l'être pour des raisons d'éloignement géographique, ou d'incarcération. Les professionnels ont eu un rôle de médiation auprès de certains pères pour la mise en place des visites auprès de leur enfant.

Souvent, à leur arrivée, beaucoup de jeunes femmes sont en rupture avec leur famille, à l'initiative de la jeune femme ou de la famille. La construction du Projet Personnalisé avec la jeune femme autour du lien socio-affectif et de la parentalité a permis de retisser des liens. Les professionnels ont favorisé la remise en place du lien en ayant des entretiens avec la famille et en proposant des visites médiatisées.

Les grands parents peuvent être accueillis auprès de leur petit enfant et un travail d'organisation des visites et de maintien du lien peut ainsi se construire.

L'accompagnement de la santé se fait autour de 2 axes: santé physique et santé psychique. Les jeunes femmes doivent assurer avec régularité le suivi de grossesse, soutenues par l'équipe ainsi que les visites postnatales.

Très peu de jeunes femmes ont une méthode de contraception à leur arrivée ou avant la grossesse. La puéricultrice les informe et les sensibilise à l'intérêt d'avoir une contraception fiable et régulière et explique à chaque jeune femme l'intérêt de faire un bilan de santé. Les soins qui en découlent sont entrepris pendant le séjour de la jeune femme. La puéricultrice est attentive à la mise à jour des vaccinations et encourage la jeune femme à avoir un médecin référent, pendant et après son séjour, pour elle et son enfant.

Toutes les jeunes mères ont assuré une bonne prise en charge médicale de leur enfant. Elles choisissent le médecin de leur choix mais une consultation au sein des services est organisée par un pédiatre. A chaque inquiétude, questionnement de la jeune mère autour de la santé de son enfant, la puéricultrice, à travers des échanges avec la mère, apporte des éléments de compréhension, des réponses ou des orientations.

Un soutien psychologique est assuré en interne par la psychologue. Les jeunes femmes, victimes de violence conjugale, viennent avec des séquelles psychologiques. Pour certaines, il peut y avoir nécessité de rechercher de l'aide auprès d'autres structures, comme le centre thérapeutique, les services hospitaliers de psychiatrie, mais aussi le service de psychiatrie infanto-juvénile et le CAMSP.

L'axe gestion du quotidien vise à évaluer les compétences de la jeune femme en vue d'acquérir une plus grande autonomie. L'apprentissage apporté par la conseillère en économie sociale et familiale permet d'étoffer leurs compétences et de les sensibiliser aux bénéfices d'un cadre de vie propre et agréable. Cet apprentissage est un support qui favorise des échanges avec la jeune femme sur l'hygiène et la sécurité, indispensable à la prise en charge des enfants. Toutes les jeunes femmes ont souvent des notions de base de cuisine mais ont peu de connaissance d'équilibre alimentaire. S'ajoutent souvent à cela des difficultés psychologiques de relation à la nourriture.

La conseillère en économie sociale et familiale organise des activités culinaires. Ces activités développent la convivialité entre les jeunes femmes au moment de la confection et du partage du repas.

Le besoin de socialisation et d'éveil de l'enfant est un point important de son projet. Les mères ont une réelle difficulté à reconnaître ce besoin et à accepter la séparation, ce qui signifie un accompagnement intense des professionnels. La garderie interne existe et fonctionne par demijournées; elle a une capacité d'accueil de 5 enfants. La garderie ne répond pas au mode de garde nécessaire pour un enfant dont la maman travaille. Elle n'est pas non plus adaptée aux enfants de plus de 18 mois qui fréquentent alors les lieux extérieurs. D'autres lieux de garde des quartiers sont utilisés.